
- Communiqué de presse

**Syndicat SUD SANTE SOLIDAIRES
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

La démocratie sociale grâce aux urnes et non par l'arbitraire

Contact :
Marie Christine FARARIK
Téléphone : 01 45 59 35 01
Fax: 01 45 59 38 02
sudsante.aphp@sap.ap-hop-paris.fr

Le syndicat SUD Santé de l'AP-HP tient à faire part de son indignation face aux mesures d'ostracisme dont sont victimes leurs collègues de la Fonction publique territoriale à l'occasion des élections des représentants des personnels des collectivités locales.

Certains syndicats SUD Santé Collectivité Territoriale ayant déposé leur liste auprès des communes, conseils généraux, régions et conseils de gestion se sont vu refusés leur dépôt au motif de non représentativité.

Motif absurde et parfaitement non fondé, puisque les différents salariés ont pu constater que les syndicats SUD CT avaient parfaitement su s'imposer dans le paysage syndical de la fonction publique territoriale et devenir un interlocuteur incontournable.

Doit-on voir là, le seul véritable motif de cette exclusion, aux accès totalitaires et indignes de ceux qui, n'hésitent pas à se présenter devant les médias comme les garants de la démocratie.

Car parmi, les délinquants sociaux, on retrouve des non aussi connus que Mme Martine AUBRY, Marie-Josée Roig et Mrs Bertrand DELANOË, Gérard COLLOMB, Jean-Marc AYRAULT, Patrick DEVEDJIAN.

Dans une interview datée du 27 novembre 2007 au journal Sud-Ouest, Mr François HOLLANDE, Premier Secrétaire du Parti Socialiste avait déclaré que SUD était le syndicat qu'il fallait combattre !!

La défense des droits des salariés par les différents syndicats SUD fait-elle donc peur à ce point aux hommes politiques, tous bords confondus, qu'ils veuillent dénier de droits aux salariés de choisir librement et en toute conscience leurs représentants.

SUD Santé AP-HP exige que les listes ayant fait l'objet de refus soient immédiatement validées afin que puisse réellement s'exercer un scrutin démocratique.

Dans le cas contraire SUD Santé AP-HP apportera son soutien, sans réserve, à leurs collègues dans leur démarches auprès des tribunaux pour faire respecter enfin leurs droits.

Fait le 13 octobre 2008